



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Cabinet

Dossier suivi par
Véronique VALDIVIA-GARCIA
Téléphone
04 90 27. 76 06
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 22 mai 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs
les principaux de collège

Objet : Commissions de liaison et de continuité école - collège
P.J. : PPRE passerelle type version 2013 et documents d'accompagnement.

Après la mise en place des commissions de liaison et de continuité école - collège impulsée durant l'année scolaire 2012-2013, je vous demande de prolonger l'action conduite dans le cadre départemental selon les directives précisées dans la circulaire du 9 mai 2012.

Il convient de rappeler que le rôle de ces commissions est de définir les aides et les accompagnements qui pourront, dans la continuité de ce qui est proposé au sein de la classe, être apportés aux élèves **entre leur sortie de l'école primaire et la fin de la classe de sixième** (et tout au long de l'année de sixième). Elles doivent également assurer le suivi de leur mise en œuvre et en évaluer les résultats.

Vous trouverez en annexes un PPRE passerelle-type modifié en fonction des remarques formulées ainsi que les documents d'accompagnement proposés par le groupe départemental dont je tiens à souligner l'excellent travail.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir avant le 7 juin le calendrier arrêté pour la tenue de ces commissions, une fois que les copilotes auront déterminé ensemble les modalités d'organisation de ces commissions, pour une mise en place à compter du 12 juin.

Je compte sur votre engagement afin que cette opération se déroule dans les meilleures conditions possibles, en cohérence avec le travail amorcé l'année dernière, de sorte que le parcours des élèves soit le plus fluide possible à ce moment clé de leur cursus scolaire.



Bernard LELOUCH

Renseignements généraux									Positionnement de l'élève au regard des compétences					
Contrôle	NOM	Prénom	Sexe	Ecole	Enseignante	Date de Naissance	R / NR	classe	compétence 1 Français	compétence 3 Maths	compétence 6 sociales et civiques	Compétence 7 autonomie et initiative	PPRE passerelle	
	1													

Renseignements généraux						Options)	
NOM	Prénom	Sexe	Ecole	Enseignante	Date de Naissance	Option 4	option 5



Programme Personnalisé de Réussite Éducative



« PASSERELLE » du CM2 à la Sixième de collège

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Date de naissance

(☞ Pour cocher (copier-coller) : ✓)

Si nouvel arrivant, préciser la date d'arrivée en France :

École	Classe	Nom de l'enseignant

1. BILAN DU PARCOURS SCOLAIRE ET PERSONNALISÉ DE L'ÉLÈVE DANS LE CYCLE ÉLÉMENTAIRE.

Années scolaires	Classes	CYCLES	SCOLARITE élémentaire		DISPOSITIF EN								AUTRES				Préciser (SESSAD...)			
			Réduction du cycle	Allongement du cycle	DIFFERENCIATION	PPRE	RASED	ACC. EDUCATIF	SRAN ¹	AIDE PERSON	RASED	OR. MDPH	PRE	CLAS	CEL	CDP CLE ²				
																		Cocher		
20 - 20		C																		
20 - 20		C																		
20 - 20		C																		
20 - 20		C																		
20 - 20		C																		
20 - 20		C																		

1. SRAN = Stages de remise à niveau ; 2. CDP CLE = Clubs coup de pouce CLE (lecture-écriture).

2. BILAN ET ANALYSE DES COMPÉTENCES DE L'ÉLÈVE à la période 5 du cycle 3.

Construction du PPRE-passerelle : « Volet école »															
BILAN ET ANALYSE DES COMPÉTENCES 1 ET 3 : PALIER 2 (équipe de cycle de l'école)															
LPC	Maîtrise de la langue française Compétence 1					Principaux éléments de mathématiques Compétence 3									
	Validée <input type="checkbox"/>					Validée <input type="checkbox"/>									
Non validée <input type="checkbox"/>					Non validée <input type="checkbox"/>										
Cocher															
Evaluations nationales	Domaines	Quartiles*				Domaines	Quartiles*								
		1	2	3	4		1	2	3	4					
		DIRE					NOMBRES ET CALCULS								
		LIRE					GEOMETRIE								
		ECRIRE					GRANDEURS ET MESURES								
		ÉTUDE DE LA LANGUE- VOCABULAIRE					ORGANISATION ET GESTION DE DONNEES								
		ÉTUDE DE LA LANGUE- GRAMMAIRE													
	ÉTUDE DE LA LANGUE-ORTHOGRAPHE														

*Rappel des quartiles : Quart. 1 si %réussite > 65% ; 49% < Quart. 2 < 65%, 33% < Quart. 3 < 48% ; Quart. 4 < 33%

BILAN ET ANALYSE DES COMPETENCES 6 ET 7 : PALIER 2

degré d'acquisition	1. Solides <input type="checkbox"/>	2. Bonnes <input type="checkbox"/>	3. Fragiles <input type="checkbox"/>	4. Insuffisantes <input type="checkbox"/>
----------------------------	-------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	---

POINTS D'APPUI

<p>ACTIONS ENGAGÉES OU EN COURS : <i>RASED, aide personnalisée, temps de classe, Stages RAN...</i></p> <p>OBJECTIFS À ATTEINDRE : <i>« transférables » au collège</i></p>	
<p>ANALYSE DU COMPORTEMENT GLOBAL DE L'ÉLÈVE : <i>motivation, rythme et modalités de travail, stratégies, procédures de réalisation...</i></p>	
<p>ORGANISATIONS PÉDAGOGIQUES A PRIVILÉGIER : <i>différenciation, individualisation, tutorat...</i></p>	

ORIENTATION ÉCOLE : *Orientation SEGPA proposée* *PARENTS :* *refusée* *acceptée*
Maintien en CM2 avec PPRE *Passage en 6^e sans PPRE*
Passage en 6^e et poursuite du PPRE « volet collège »

3. MISE EN ŒUVRE POUR LA PÉRIODE 1 DU CYCLE D'ADAPTATION DU COLLÈGE

Construction du PPRE-passerelle : « Volet collège »

COLLÈGE :		☎ 04 90	ce. @ac-aix-marseille.fr
OBJECTIFS CIBLES	COMPETENCE 1		
	COMPETENCE 3		
	COMPETENCES 6 ET 7		
PROPOSITIONS DE DISPOSITIFS D'AIDES ADAPTES			

COLLÈGE : *Orientation SEGPA proposée* **PARENTS :** *refusée* *acceptée*

4. LES SIGNATAIRES : DATER-SIGNER

L'ENSEIGNANT (volet école)	LE RÉFÉRENT (volet collège)	LE CHEF D'ETABLISSEMENT
En début de 6ième	L'ÉLÈVE	LES REONSABLES LÉGAUX ☎ :

☞ Ce document contractualisé par les présents signataires, se singularise par sa position « passerelle » entre l'école et le collège ainsi que par ses modalités d'élaboration. (⇒ [guide de rédaction](#)) Il constitue une réponse adaptée visant à accompagner, le plus efficacement possible, l'élève dans la continuité de son parcours scolaire et éducatif ainsi que dans sa validation des compétences du Socle (S3C). Il pourra être reconduit ou arrêté.

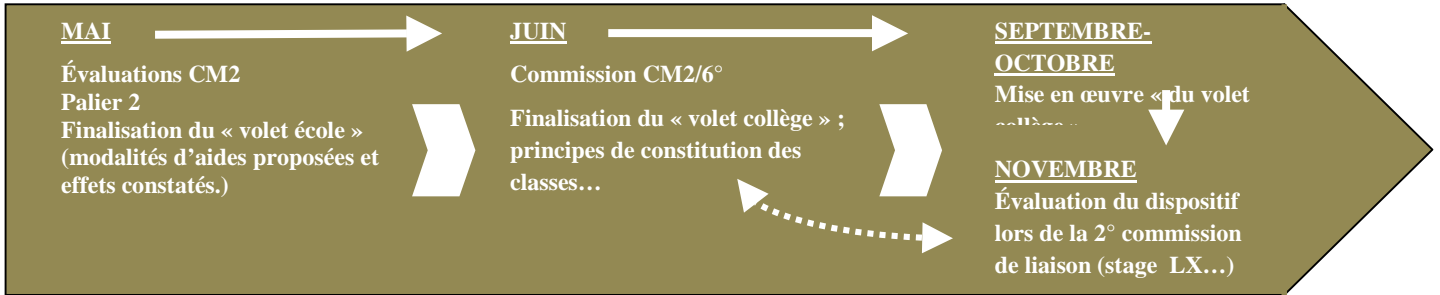
Assurer la continuité pédagogique (palier 2 du socle commun)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57155

« Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative est l'outil de mise en cohérence des aides apportées à chaque élève. Certains élèves en difficulté à l'école bénéficient déjà d'un PPRE dont la continuité doit être assurée au collège.

La continuité des aides apportées peut se concrétiser dans un PPRE-passerelle, conçu dans le cadre de ces commissions, par un travail commun des professeurs des écoles, des professeurs de français, de mathématiques et les professeurs principaux de sixième. Le PPRE peut prévoir le recours à des aides internes au collège et, le cas échéant, des aides extérieures.

Il doit être présenté aux parents qui pourront ainsi mieux comprendre les mesures prises pour aider leur enfant et y participer ».



QUELLES PISTES DE RÉFLEXION POUR OPTIMISER L'EFFICACITÉ DU PPRE-PASSERELLE

☞ CE QU'IL CONVIENT D'ÉVITER	➤ ET DONC, DE PRIVILÉGIER...
Ne limiter les bénéficiaires d'un PPRE-passerelle qu'aux élèves ayant un score aux évaluations nationales CM2 inférieur à 33% de réussite (<i>dernier quartile</i>).	Examiner la situation des élèves ayant un score inférieur à la médiane (<i>deux derniers quartiles</i>) afin d'éviter que certains d'entre eux, « fragilisés », n'entrent dans une logique de « spirale de l'échec ».
Analyser la problématique de l'élève uniquement sous l'angle des évaluations (☞ <i>différents "profils" d'apprenants...</i>)	Prendre en compte les différences : construire des hypothèses sur les causes des difficultés, leur contexte (<i>rapports aux savoirs, à l'école, à autrui, à soi...</i>). Établir un diagnostic partagé (<i>entretiens...</i>) aboutissant à « un contrat d'apprentissage ».
Limiter son organisation aux seuls temps d'enseignement ou à des heures spécifiques « PPRE ».	Considérer l'élève dans sa globalité, mais aussi dans sa spécificité, en s'appuyant, éventuellement, sur des dispositifs hors temps scolaire : accompagnement éducatif, CLAS, PRE...
Reprendre l'ensemble des « non acquis » pour remettre l'élève à niveau, dans une ou plusieurs disciplines, ou répéter systématiquement à l'identique le travail mené en grand groupe.	Agir sur les compétences transversales indispensables pour les acquérir (<i>apprendre à comprendre ou à apprendre...</i>) : lecture, écriture, cognition, autonomie, méthodologie...
Traiter simultanément plusieurs difficultés (<i>la dispersion s'avère toujours préjudiciable</i>). Mettre en place des engagements trop ambitieux et des promesses de réussite qui se révéleraient intenables.	Hierarchiser le traitement des difficultés. Valoriser les avancées même les plus modestes. Formuler pour les élèves, et avec eux, les réussites.
Simplifier systématiquement les tâches. (<i>L'absence de réelle stimulation ne favorise pas les apprentissages et contribue à une « pédagogie de la lenteur »</i>). Proposer un traitement uniquement mécanique de ces dernières, certes rassurant, mais non productif.	Entrer par les (sous)-compétences, différencier par les procédures, à construire ou déconstruire, plutôt que par la tâche (<i>statut de l'erreur</i>). S'appuyer sur les travaux réussis par l'élève pour élargir progressivement les complexifications et les réussites. Varier les stratégies, les outils...
Avoir une attitude magistrale.	Adopter une posture positive et aidante, à l'écoute de l'élève (<i>ou de l'enfant</i>) si possible dans un cadre matériel différent, « autre ».
Établir, par le professeur seul, la liste des compétences visées et les modalités de fonctionnement du dispositif	S'efforcer de travailler en équipe et surtout construire le projet avec l'élève en l'associant à la « découverte » et à la formulation des compétences, en lui proposant, notamment, une co-évaluation.
Mener le PPRE de manière autonome et indépendante	Placer le PPRE, certes dans le cadre de la liaison école collège, mais aussi dans la transdisciplinarité (<i>Socle</i>).



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Cabinet

Dossier suivi par
Véronique VALDIVIA-GARCIA
Téléphone
04 90 27 76 06
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 22 mai 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré

s/c Mesdames et Messieurs
les directeurs d'école

s/c Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Objet : Evaluations nationales CE1 et CM2

Dans son courrier du 21 mars 2013 adressé aux enseignants du premier degré, le ministre de l'éducation nationale a précisé que la présente année scolaire constituait une année de transition quant aux évaluations nationales et ce dans l'attente de la réorganisation des cycles d'enseignement et de la mise en place de nouveaux dispositifs en 2014.

Pour cette année, les évaluations nationales de fin de CE1 et de fin de CM2 ont été mises à votre disposition. Elles pourront être utilisées librement par les enseignants pour vérifier les acquisitions des élèves et mettre en oeuvre, au sein de la classe et de l'école, les démarches pédagogiques susceptibles de favoriser la réussite de tous. Je tiens toutefois à rappeler l'intérêt que présente un tel protocole d'évaluation dans cette utilisation locale et contextualisée.

Dans ce cadre, elles serviront de support aux échanges avec les familles pour rendre compte des résultats de leur enfant. Elles ne donneront lieu à aucune remontée des résultats et pourront être utilisées dans le cadre des commissions de continuité école-collège, en particulier pour la rédaction des PPRE-passerelles.

Elles pourront aussi servir à rendre compte de l'acquisition des paliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Leur exploitation sera facilitée par l'utilisation d'un outil d'analyse départemental mis à disposition sur le site du groupe évaluation.

Les épreuves de la campagne 2013 se dérouleront simultanément pour les deux niveaux avant les commissions de liaison et les conseils de cycle, soit au plus tard le 7 juin 2013.



Bernard LELOUCH



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après.

Les fiches de postes spécifiques sont consultables sur le site de la direction académique des services de l'éducation nationale et sur le bulletin départemental.

1/ Postes de conseillers pédagogiques

- 1 poste CP-EPS auprès de l'IEN chargé de la circonscription d'Avignon 1

2/ Divers

- 1 poste d'animateur en langue et culture régionales option provençal
- 1 poste « maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme »

3/ Postes à profil relevant de l'ASH

- 1 poste d'enseignant spécialisé classe relais au collège Brunet d'Avignon, 1
- 1 poste d'enseignant à l'IME - L'Isle-sur-la-Sorgue
- 1 poste au SESSAD Les Jonquiers L'Isle sur la Sorgue

Les enseignants qui souhaitent se porter candidats doivent impérativement prendre contact avec l'établissement concerné.

Les dossiers de candidature (fiche d'inscription et lettre de motivation) doivent parvenir par voie hiérarchique à la direction académique de Vaucluse – DVRH – pôle A pour le 31 mai 2013, délai de rigueur.



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT

DIRECTION ACADEMIQUE DE
VAUCLUSE

Division de la Valorisation
des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Téléphone
04 90 27 76 20

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
Cedex 4

Public accueilli :

Les établissements médico-sociaux (IME : institut médico-éducatif) accueillent des enfants ou adolescents présentant des troubles importants des fonctions cognitives, orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les établissements médico-sociaux proposent une prise en charge individuelle et pluridisciplinaire de ces jeunes. Cette prise en charge peut être thérapeutique, pédagogique, éducative ou / et rééducative.

Cadre de fonctionnement

- Arrêté du 2-4-2009 portant sur la création et l'organisation des unités d'enseignements dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé ;
- Décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif au conventionnement des unités d'enseignement et à la coopération entre les établissements scolaires et les établissements médico-sociaux ;

Les unités d'enseignement mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés pris en charge en établissement et service médico-social.

Dans le cadre du projet pédagogique de l'unité d'enseignement, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Mettre en œuvre les actions pédagogiques en réponse aux besoins des élèves, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) et le projet personnalisé de l'élève ;
- Répondre aux besoins spécifiques révélés par une évaluation approfondie et périodiquement renouvelée ;
- Favoriser l'ouverture au monde par le biais d'activités sportives, culturelles, de découverte, etc.
- Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.

Formation – expérience professionnelle :

L'enseignant :

- est de préférence titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS /CAEI) option D, ou est en cours de formation dans l'option ;
- possède une expérience des élèves handicapés présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;
- possède une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.



Missions et tâches :

- assurer des temps de scolarisation conformément au projet personnalisé de chaque élève et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement
- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs fixés par les instructions officielles ;
- adapter les démarches et méthodes pédagogiques aux potentialités et aux capacités des élèves.
- tenir compte des différentes étapes qui modulent le développement de l'enfant ou de l'adolescent.
- employer une pédagogie active et individualisée, déployée en petit groupe
- assurer en équipe de suivi de scolarisation et en concertation avec l'enseignant référent, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés de scolarisation des élèves.
- construire et accompagner le lien avec les familles ;

Organisation du service :

- **24 heures d'enseignement** plus une **heure de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond au niveau collège ;
- **24 heures d'enseignement** plus **deux heures de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond soit à un niveau préscolaire, ou élémentaire, soit à une formation préprofessionnelle ou professionnelle ;

Compétences :

- compétences pédagogiques de très bon niveau ;
- maîtrise des outils, démarches et supports pédagogiques adaptés aux besoins d'élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ;
- bonne connaissance des partenariats (secteur médico-social, santé).

Qualités :

- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs partenaires et équipes pédagogiques)
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN ITEP (SESSAD les Jonquiers Isle/Sorgue)

Public accueilli :

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'[article D. 312-59-2](#) du Code de l'action sociale et de la famille.

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- Mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève
- Permettre à l'enfant d'expérimenter le quotidien et les relations humaines, dans une perspective de maintien ou de retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de socialisation.
- Favoriser la socialisation et les relations à autrui dans un cadre collectif
- Favoriser l'ouverture au monde par le biais d'activités sportives, culturelles, de découverte, ...
- Soutenir les potentialités intellectuelles et la réconciliation avec les savoirs par l'accompagnement et le soutien à la scolarité
- Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.

Formation – expérience professionnelle :

- L'enseignant, de préférence :
- est titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS /CAEI) option D, ou est en cours de formation dans l'option ;
- possède une expérience des élèves handicapés présentant des troubles importants à dominante psychologique
- possède une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.

DIRECTION ACADEMIQUE DE
VAUCLUSE

Division de la Valorisation
des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Téléphone
04 90 27 76 20

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
Cedex 4



Missions et tâches :

- assurer des temps de scolarisation conformément au projet personnalisé de chaque élève et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement
- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités quelle que soit l'origine de leurs difficultés, dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs fixés par les instructions officielles ;
- assurer en équipe de suivi de scolarisation et en concertation avec l'enseignant référent, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés de scolarisation des élèves. Accompagner les enseignants dans la mise en place desdits parcours ;
- accompagner la scolarisation en classe ordinaire, dans le respect des besoins spécifiques des élèves ;
- construire et accompagner le lien avec les familles.

Organisation du service :

- **24 heures d'enseignement** plus une **heure de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond au niveau collège ;
- **24 heures d'enseignement** plus **deux heures de coordination et de synthèse** lorsque l'enseignement dispensé correspond à une formation pré-professionnelle ou professionnelle ;
- **26 heures d'enseignement** plus **une heure de coordination et de synthèse** lorsque les enseignements assurés sont de niveau préscolaire et élémentaire.

Des heures de réunion de suivi de la scolarisation et de coordination peuvent être effectuées au-delà de la quotité précisée ci-dessus. Elles sont alors rémunérées en heures supplémentaires

- Service itinérant : le service inclut des changements de lieu d'enseignement (deux écoles différentes dans la journée). Le temps de déplacement est inclus dans les 26 heures.

Compétences :

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, Internet ;
- capacité à construire des partenariats (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

Qualités :

- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques)
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Poste d'animation pédagogique Maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Diplôme : CAFIPEMF

Les missions générales du poste d'animateur pédagogique « maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme » se définissent comme suit :

Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

1) Poste

Animateur pédagogique départemental responsable du suivi des toutes les actions visant la prévention de l'illettrisme.

Secteur d'intervention : département de Vaucluse

Lieu de rattachement : Direction Académique d'Avignon

Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré possédant un CAFIPEMF

2) Missions

Assurer sur le département et dans les circonscriptions le suivi du dossier prévention de l'illettrisme :

- l'organisation pédagogique et administrative du dossier,
- le conseil des équipes pédagogiques sur la mise en place des actions,
- le repérage des compétences des enseignants,
- la participation à des animations pédagogiques et à la formation continue,
- la mise en œuvre et le suivi de projets pédagogiques,
- l'animation de stage de liaison inter-cycle et inter-degré,
- l'aide à la conception d'évaluations.

Participer à la politique départementale et académique en liaison avec les circonscriptions

- conseiller les CPC de circonscription sur ce dossier, continuité et relations avec les collègues et avec l'équipe du CASNAV
- participer à la conception et la réalisation des actions de formation au sens du Plan Départemental de Formation et à la conception et la réalisation d'outils pédagogiques à destination des classes,
- établir des liens avec les associations intervenant sur cette thématique

3) Domaine spécifique d'intervention : maîtrise de la langue

- Recensement des actions visant plus particulièrement la maîtrise de la langue,
- Accompagnement et suivi de ces actions en lien avec le projet académique

4) Qualités requises

- **Posséder** une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et **Maîtriser** ses attitudes et son exemplarité
- Etre capable **de travailler en équipe** avec un sens permanent de l'intérêt général et donc **se rendre disponible et réactif** afin de faire face aux éventuelles urgences
- **Enrichir** quotidiennement sa connaissance
- **Maîtriser** l'outil informatique



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation des
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
gabriel.duboc
49 rue Thiers

84077 Avignon

Public accueilli :

La classe relais est destinée à accueillir un groupe de 6 à 12 élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages et se trouvant en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation.

Objectifs :

Dans le cadre de la circulaire n° 2006-129 du 21 08 2006 :

Le dispositif propose un accueil spécifique temporaire de ces jeunes, afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle. Son organisation vise un double objectif de resocialisation et de rescolarisation. Il doit essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

Missions et tâches :

- Assurer les enseignements auprès d'élèves en voie de rupture avec le système scolaire (absentéisme, démotivation pour les apprentissages, comportement perturbateur, passivité et repli),
- Élaborer un projet pédagogique qui réponde à des objectifs de scolarisation et de socialisation.
- Faire connaître ce projet et promouvoir l'action de la classe relais auprès des collèges du bassin,
- Accompagner les équipes des établissements concernés dans la prise en charge de ce type d'élèves et assurer la liaison avec le collège d'origine de chacun des élèves admis dans le dispositif,
- Évaluer les acquis et rédiger les bilans pour rendre compte des actions engagées,
- Suivre l'élève dans sa période de réintégration au collège ou dans son nouveau parcours de formation,
- Favoriser le dialogue avec les parents,
- Construire le partenariat avec les associations, éducateurs, entreprises...,
- Animer les réunions d'équipe pluridisciplinaire,

Formation – expérience professionnelle :

Un professeur des écoles, de préférence titulaire du CAPASH ou du CAPSAIS option F ou ayant une expérience d'enseignement auprès d'élèves en difficulté, relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé.

Organisation du service :

L'enseignant est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement.

Il assure les heures d'enseignement et la coordination de la classe relais avec l'équipe.



Il participe à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique de la classe-relais, sous la direction du chef d'établissement et en concertation avec les partenaires (équipe pédagogique de l'EPLE, PJJ, intervenants sociaux)

2/2

Compétences :

L'enseignant :

- possède des compétences pédagogiques de bon niveau ;
- met en œuvre un enseignement adapté aux besoins spécifiques des élèves déficients auditif ;
- connaît le développement psychologique, cognitif et social de l'adolescent ;
- identifie les conditions et modalités du travail en partenariat (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

Qualités :

L'enseignant montre :

- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)
- motivation pour la prise en charge d'un public en difficulté ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



FICHE DE POSTE Animateur LVE à dominante langue régionale

Un poste d'animateur langues vivantes et langue régionale est ouvert auprès de l'IEN coordonnateur du dossier. Sous sa conduite, l'animateur doit contribuer à l'amélioration des résultats des élèves et notamment à l'obtention du niveau A1 du cadre européen en LVE et langue régionale. L'animateur est membre du groupe départemental langues vivantes, langue régionale et langues et cultures d'origine, qui fixe les modalités de mise en œuvre de la politique définie par le DASEN..

Il assure les missions suivantes :

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Christelle GAILLARD
Chantal COURTIN

Téléphone
04 90 27 76 22
04 90 27 76 44

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

1/ Langues vivantes étrangères : ces missions sont exercées en étroite concertation avec les conseillers pédagogiques départementaux LVE.

- Formation des enseignants : élaboration des contenus et participation ponctuelle aux stages de formation continue organisés dans le département et suivi d'un contingent d'enseignants y ayant participé.
- Formation et suivi de l'équipe ressources départementales langues vivantes.
- Habilitation des enseignants en italien, en coordination avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- Agrément des intervenants extérieurs en italien, en coordination avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- Participation à l'organisation du challenge langues vivantes dans le département.

2/ Langue régionale

- Accompagnement de la politique académique et départementale dans le domaine de l'enseignement des langues régionales : suivi des dossiers, bilans statistiques, carte des langues.
- Formation pédagogique et linguistique des enseignants des écoles : élaboration de contenus de formation, prise en charge de stages de formation continue et d'animations pédagogiques.
- Suivi, présentiel ou à distance, des enseignants : observations en classe, interventions dans le cadre des concertations, recours aux TUIC.
- Habilitation des enseignants en langue provençale en coordination avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- Agrément des intervenants extérieurs en langue régionale avec les IEN de circonscription et l'IEN coordonnateur du dossier.
- En concertation avec l'IEN coordonnateur, relations avec les associations locales et nationales agissant dans le domaine de la diffusion de la langue régionale.

Les candidats devront :

- Soit être titulaires du CAFIPEMF langue régionale
- Soit être titulaires du CAFIPEMF langue vivante étrangère
- Soit être titulaire d'un diplôme universitaire sanctionnant des études en provençal et / ou avoir obtenu une habilitation en provençal
- Soit avoir acquis une expérience professionnelle dans l'enseignement du provençal et avoir obtenu une habilitation en provençal.
- Dans tous les cas être inscrit sur la liste d'aptitude.



FICHE DE POSTE
CONSEILLER PEDAGOGIQUE EPS

POSTE	Poste basé à la circonscription d'AVIGNON I
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none">➤ Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines,➤ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription,➤ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue,➤ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école.➤ Aide et conseille les enseignants de la circonscription dans le cadre de l'enseignement de l'EPS
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none">➤ Etre titulaire d'un CAFIPEMF option EPS, ou s'engager à le passer,➤ Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et tous les domaines de l'école primaire,➤ Aptitude à l'analyse et à la synthèse,➤ Très bonne maîtrise de la didactique de l'EPS,➤ Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles, indispensable,➤ Sens de la communication et du travail en équipe,➤ Etre capable d'écouter, de communiquer, de prendre les distances nécessaires.
SPECIFICITE	Disponibilité importante
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre provisoire



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

**DIRECTION ACADEMIQUE DES
SERVICES DE L'EDUCATION
NATIONALE DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement -84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon Cedex 4

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche par fonction demandée)

A _____, le _____
(signature)

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de :

Fiche de candidature à adresser à la direction académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse par la voie hiérarchique pour chaque fonction demandée. Les candidatures devront parvenir à la DVRH pour le vendredi 31 mai 2013, délai de rigueur absolu (attention aux délais postaux).



Avignon, le 21 mai 2013



**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

DIVISION DE LA SCOLARITE

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement du second
degré

Dossier suivi par
Estelle CAPPELLO
Téléphone
04 90 27 76 91
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : Enquête ministérielle sur l'accueil et la scolarisation des élèves non francophones 3ème phase 2012-2013

Références : -circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 décrivant l'organisation de la scolarité des élèves nouveaux arrivants
-note n° 2013-058 DEPP B1 du 10 mai 2013 (Phase 3)

Le ministère de l'éducation nationale vient de me communiquer les modalités de la phase 3 de l'enquête nationale sur les effectifs et les dispositifs consacrés à l'accueil et à la scolarisation des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

Afin de répondre à cette demande, je vous serais obligé de me faire connaître, à la date d'observation du 13 mai 2013, la situation des nouveaux arrivants inscrits dans votre établissement aux dates indiquées, à l'aide du tableau ci-joint.

Je vous remercie de me communiquer ces informations pour le lundi 3 juin 2013, délai de rigueur.

signé

Bernard LELOUCH

**ENQUETE MINISTERIELLE CONCERNANT LES ENAF
TROISIEME PHASE
PERIODE D'OBSERVATION SEMAINE DU 13 MAI 2013**

Nom de l'établissement :

Liste nominative des élèves nouvellement arrivés en France	Rappel des présents phase 2 (du 18 mars 2013 au 13 mai 2013)	Sorties depuis la phase 2 (à partir du 18 mars 2013)	Entrées depuis la phase 2 (à partir du 18 mars 2013)	Total présents phase 3
Inscrits dans l'UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) : ex DAI				
Inscrits en classe du cursus ordinaire avec soutien				
Inscrits en classe du cursus ordinaire sans soutien				